

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/08/2026

Rabat, le 16 juillet 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de Sanlam Maroc* consécutive à la fusion-absorption d'Allianz Maroc, Allianz Africa Financial Services a **déclaré avoir franchi directement à la hausse, le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.**

Suite à cette opération, Allianz Africa Financial Services déclare détenir 368 810 actions Sanlam Maroc, soit 6,90% du capital **de ladite société.**

Allianz Africa Financial Services déclare agir de concert avec Sanlam Emerging Markets Ireland Limited et Sanlam Pan Africa Maroc.

** Dont le prospectus a été visé par l'AMMC sous la référence VI/EM/020/2026*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma